

Image not found or type unknown



## Le droit à l'anationalité française

Par **HATIMI**, le **28/08/2015** à **23:20**

je suis le fils d'un caïd c'est à dire d'un administrateur en algérie jusqu'à 1952. mon défunt père a pris sa retraite en 1952. je suis né le 07/06/1963. et je vis en algérie. je vous prie de m'aider afin d'avoir la nationalité française. merci[smile31]

Par **youris**, le **29/08/2015** à **09:37**

bonjour,  
quel était la nationalité de votre père en 1963 ?  
à l'indépendance de l'algérie en 1962, les français de droit commun ont conservé la nationalité française, les français de droit local ont perdu la nationalité française et ont reçu la nationalité algérienne sauf demande reconnitive de la nationalité française faite entre 1962 et 1967.  
salutations